

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

3230

Société :

Retraite

Matricule :
Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom :

EL IMAM EL ALAOUI Abdelaziz

Date de naissance :

01.06.1947

Adresse :

236 Bd Mohammed V CASABLANCA

Tél. : 0618873182 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

17 SEP. 2020

Nom et prénom du malade :

ELIMAM ELALAOUI Fatiim Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Conjugal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

Nº P19- 052798

ND 40 382

Autres

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 JUIL 2020	C 2		2500	
				Docteur BEKIRAH Benhmeim
				Dr. BEKIRAH Benhmeim

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LAHLOU AL-BRANADA Lotissement Al-Mabrouka - Béjaïa - Algérie Tél: 05 22 89 20 25 - Fax: 05 22 89 27 29 - Casablanca Lot. N° 20 - Bât. 1 - Appartement 104	13/07/2002	583 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	07.11.2010					2900,-.-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

D	G	DATE DU DEVIS
---	---	---------------

Docteur M. M. BENKIRANE

الدكتور بن كيران

Diplômé de la Faculté de
Montpellier

Maladies et Chirurgie des Yeux
Membre de la Société Française
d'Ophthalmologie

1, Av. des F.A.R Casablanca

Tél. : { C. : 05 22 22 15 41
C. : 05 22 20 10 15



خريج كلية الطب بمونبولي

أمراض وجراحة العيون

عضو للجمعية

الفرنسية لأمراض العيون

1، شارع الجيش الملكي الدار البيضاء

الهاتف: عيادة: 05 22 22 15 41
05 22 20 10 15

Casablanca, le : 23/7/22

M. ELIMATA Aitouzi Salam

$54,10 \times 3 =$
162,30 - Laumelle ay ouz (3 flacon)

$35,70 \times 3 =$
 $107,10 -$ Talmader ay ouz - 41.
- 3x.

75,10 - Languis gel

62,30 - Belozaic ay ouz

88,00 $\times 2 =$
176,00 - Centec g. talus

V mycophenyl
- VZ on +,r
or vvr

V on +,rd + 3,50
+ Nulam
- nulam

583,10

PHARMACIE ORGANADA
LAHLOU N° 21
Loussemme Me
Tél.: 05 22 29 48 48
89, Rue Ben Maâid Laâyoune
Casablanca
Tél.: 05 22 66 66 64

Docteur Benkiran
Opticien Optométriste
Tél.: 05 22 29 48 48

M. Benkiran

El IMAM EL ALAOUI 3230

Overture facile
Safe & Easy®

Maroc Bouskoura

6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex collyre en suspension, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 71/DMP/21/NCI
PPV : 35,70 DHS

406

6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex collyre en suspension, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 71/DMP/21/NCI
PPM : 35,70 DHS

4-06-

} Tobradex
③

6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex collyre en suspension, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 71/DMP/21/NCI
PPM : 35,70 DHS

4-06-

LACRYVISC®

GEL OPHTALMIQUE
15G PPV: 75,40 DHS
Laboratoires Sothema, Bouskoura
AMM Maroc: 249/14 DMP/21/NRQ

6 118001 07012

Laboratoires Sothema Bouskoura
Betoptic 0,5% collyre, 3 ml
AMM Maroc N° 162 DMP/21/NRQ
PPV : 62,30 DHS

PPV: 88DH00

PER: 05/23

LOT: J1299

PPV: 88DH00

PER: 02/23

LOT: J523-2

- Curotec

②

LARMABAK 0.9%

Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH

6 118001 100651

LARMABAK 0.9%

Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH

6 118001 100651

LARMABAK 0.9%

Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH

6 118001 100651

- Larmabak

③

1009087

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

OPTIQUE CHERIFIENNE

(opticien spécialiste)

89,Rue Beni M Guild

Casablanca



النظارات الشريفة

اختصاصي في النظارات البصرية

89، زنقة بنى امكيد الدار البيضاء

الهاتف: 0661766644

Tél : 0661766644

Ordonnance de M. le Docteur :

M. BEN KIRANE

FACTURE N°

003940

N° de nomenclature 428

Correspondant à la prescription

LOIN	OD : +2,50 OG : NEUTRE	PRES	OD : +3,50 OG : +3,50
------	---------------------------	------	--------------------------

FOURNITURE

Montures : 215000

Moor Randevu

Verres : 0170000

900 - VENDE

0170000

900 - VENDE

Total : 290000

290000,00,- Dinar,

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca le : 27/07/2020

M/ou Mme :

EL HADJ ALAUI FATIMA